



FACTURE CLIENT

SAS ETS Henry LECOMTE
TRACTO-PIECES WEB
17 La Maison Neuve
Route de Janzé
35150 CORPS-NUDS
Tel : 02.99.44.28.01 Fax : 02.99.44.09.41

DATE : 30/12/2025
NUMERO : FACD19_074874
AGENCE : 19
CODE CLIENT : CLD19_069179

EARL POUZATEL AGRI
M. LANGENEGGER Mario
101 Impasse de Pouzatel
46700 MAUROUX
FRANCE
FRANCE
Tel : 0638160201
Email : lepouzatel-mauroux@outlook.com

Référence	Désignation	Qt	Prix base	%	Prix net	Montant	TVA
	N° COMMANDE : DXXEUVUCB				0		0,00
SF4737758	DEMARREUR 12V 3KW	1,00	156,00		156	156,00	20,00
PH	Port Hors taxe 20 %	1,00	13,90		13.9	13,90	20,00

Nombre de lignes : 3

Poids estimatif : 14.01 kg

TVA	BASE H.T.	MONTANT T.V.A.	T.T.C.	ACOMPTE	NET A PAYER
20 %	169,90	33,98	203,88	0,00	203,88

Mode de règlement : CARTE BANCAIRE au 30/12/2025

Depuis le 1er janvier 2013 : en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera exigible (article L441-6 du code de commerce)

SAS ETB HENRY LECOMTE IBAN FR76 1380 7007 0718 5210 0308 208 BIC CCBPFRPPNAN BPGO AG ENT I&V EST

TOUT RETOUR DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN ACCORD PREALABLE ET ETRE ACCOMPAGNE DU DOCUMENT D'ORIGINE EN INDIQUANT LA RAISON DU RETOUR. LES PIECES NE SERONT PLUS REPRISES APRES UN DELAI DE 14 JOURS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande implique de la part de nos clients l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente nonobstant toute autre disposition contraire. En particulier, les présentes conditions générales de ventes priment sur toutes les conditions générales d'achat pouvant figurer sur les commandes ou sur tout autre document.

1) COMMANDES

Les commandes reçues par nous ne peuvent pas être annulées sans notre consentement. Pour toute commande annulée sans notre accord, les acomptes versés resteront acquis par nous à titre d'indemnité forfaitaire.

Nous nous réservons expressément le droit de demander toutes garanties qui nous paraîtraient convenables et de suspendre jusqu'à satisfaction sur ce point, l'exécution de toute commande, même si nous l'avons acceptée.

2) LIVRAISON - RISQUES - TRANSPORTS - RECEPTION

Quels que soient le mode d'envoi et les conditions de vente, nos marchandises sont réputées prises et agréées dès leur mise à disposition en nos magasins et sont expédiées aux risques et périls du destinataire.

Tous les risques relatifs aux marchandises vendues passent donc immédiatement à la charge de l'acheteur nonobstant l'effet de notre réserve de propriété pour les marchandises qui ne seraient pas immédiatement et intégralement payées.

Toute anomalie constatée (colis manquant ou détérioré, livraison non-conforme, ...) doit être formulée par écrit sur le bon de livraison et confirmée dans les 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur avec copie à notre service commercial.

3) RETOUR DE MARCHANDISES

Nous n'acceptons les retours d'articles défectueux, déconditionnés, incomplets ou cassés, qu'aux conditions suivantes qui sont cumulatives :

- demande écrite du client dans un délai maximum de quinze jours à compter de la livraison,

- acceptation écrite de notre part,

- retour en port payé sous la responsabilité de l'acheteur.

La reprise sera faite au prix de facturation net, déduction faite des éventuels frais de remise en état ou de reconditionnement, un avoir étant éventuellement déduit par nos soins du relevé mensuel suivant.

4) PRIX

Nos marchandises sont facturées au prix en vigueur au jour de l'expédition, les prix figurant dans notre tarif général, catalogues ou autres documents, étant susceptibles de fluctuations aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Nos prix s'entendent hors taxes, droits de douanes compris, mais port, emballages et frais de facturation en sus. Concernant les ventes de pièces d'occasion, il conviendra d'ajouter les "frais éco", participation à la dépollution de ces pièces, geste citoyen pour la préservation de l'environnement.

5) PAIEMENT

Sauf convention spéciale, tous les paiements s'effectuent au comptant, nets et sans escompte. Nos marchandises sont payables au siège social de la Société Henry LECOMTE, nos traites n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause.

Les échéances non respectées par traite ou par chèque ou par espèces, donneront lieu de plein droit et sans mises en demeure préalable, outre les frais judiciaires, à une pénalité de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points. En tout état de cause, le taux minimum des pénalités de retard ne saurait être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. En cas de retard, la loi n° 2008-776 du 04/08/2008 de modernisation de l'économie s'applique. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue à l'art. L441 -6 du code du commerce est fixée à 40 €.

Nous nous substituons à nos acheteurs immédiats à l'égard de leurs propres clients pour le paiement de nos fournitures sur lesquelles nous avons un droit de gage privilégié aux termes du code civil.

6) CLAUSE PENALE

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance convenue entraînera, outre la facturation des intérêts de retard précités :

- la déchéance des termes et exigibilité de toutes les sommes restant dues quel que soient le mode de règlement prévu ;

- l'exigibilité après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, d'une indemnité forfaitaire, à titre de clause pénale de 15% du montant TTC de la créance, sans préjudice des frais de justice éventuels.

La facturation de ces diverses sommes n'emportera de notre part aucune renonciation à la clause de réserve de propriété ci-dessus stipulée et ne nous privera pas de la possibilité de demander la résolution de la vente de plein droit et sans formalités judiciaires quinze jours après une simple mise en demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse.

7) RESPONSABILITES - GARANTIES

Nos marchandises sont vendues par l'affectation prévues à nos catalogues. Toute application différente n'ayant pas reçu notre accord écrit dégage totalement notre responsabilité. Nous déclinons en particulier toute responsabilité pour tout dommage causé aux personnes ou aux biens qui pourrait résulter de l'usage anormal de nos marchandises.

Les garanties que nous accordons sur les pièces et appareils vendus sont celles qui nous sont consenties par nos propres fournisseurs. En aucun cas la garantie n'implique la possibilité d'une demande de dommages et intérêts ou d'une indemnité pour quelque cause que ce soit.

8) CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

En application de la loi du 12 mai 1980, confirmée par la loi du 25 janvier 1985, sur la réserve de propriété, toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert à l'acheteur de la propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au règlement intégral du prix en principal et intérêts.

Si le prix n'est pas intégralement payé à l'échéance prévue, nous pourrions, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, reprendre nos marchandises aux heures normales d'ouverture et sans qu'il soit besoin de recourir à une quelconque procédure. Il sera procédé contradictoirement à leur identification et décharge sera donnée à l'acheteur, lequel devra en outre payer les frais afférents à la reconstitution et au reconditionnement.

En cas de règlement judiciaire ou liquidation de biens de l'acheteur, nous pourrions nous faire restituer nos marchandises frappées par la clause de réserve de propriété, dans les conditions légales, à moins que le mandataire judiciaire désigné ne conteste à en payer le prix.

9) CONTESTATIONS

Tous litiges éventuels seront de la compétence du Tribunal de Commerce de notre siège social auquel il est fait expressément et par avance de juridiction et cela en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs.